

Cir-2526-137

Ain Najm, le 26 Janvier 2026

Objet : Ajout des frais de scolarité pour l'année scolaire 2025-2026.

Chers Parents Partenaires,

Confronté aux obligations légales imposées par l'État, se traduisant par une augmentation des charges et des taxes ainsi que par la revalorisation des salaires des enseignants, l'Établissement se trouve dans l'obligation de procéder à une augmentation des frais de scolarité pour l'année scolaire 2025-2026.

Nous demeurons, par ailleurs, profondément attachés à la continuité d'un enseignement de qualité, malgré un contexte économique de plus en plus contraignant, tout en veillant à préserver autant que possible l'équilibre et la stabilité des familles au sein de l'Établissement.

Dans cette perspective, nous vous informons que le budget scolaire relatif à l'année scolaire 2025-2026 a été finalisé, approuvé par le Comité des Parents et présenté au Ministère de l'Éducation.

Cette augmentation sera appliquée lors du **troisième versement**. Il est à noter que les frais de réinscription déjà acquittés pour l'année scolaire 2025-2026 (300 dollars) seront déduits du montant total.

Les frais de scolarité en livres libanaises et en dollars pour l'année scolaire 2025-2026:

	Frais d'écolage pour l'année scolaire 2025/2026 en livres libanaises	Frais d'écolage pour l'année scolaire 2025/2026 en dollars
PS – MS – GS	62,900,000 LL	2,800 USD
CP – CE1 – CE2	68,300,000 LL	2,900 USD
CM1 – CM2	68,300,000 LL	2,950 USD
6e	81,800,000 LL	3,000 USD
5e – 4e – 3e	83,700,000 LL	3,000 USD
S1 - S2 – S3	93,700,000 LL	3,100 USD
Lycée Bac français (2de – 1re)	95,000,000 LL	3,200 USD
Lycée Bac français (Tle)	95,000,000 LL	3,250 USD

L'Établissement ne manquera pas de soutenir, dans la mesure du possible, les familles rencontrant des difficultés financières via la caisse de solidarité à condition que la demande ait été déposée auprès du service social au début de l'année scolaire en cours.

Par ailleurs, il est possible d'échelonner le paiement des frais de scolarité pour les familles qui le désirent.

Pour toute clarification, n'hésitez pas à contacter le service de l'économat ou à consulter vos comptes sur l'application de l'Établissement.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

La Direction